

Le 18 novembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MOINE, CEYTE, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame MONTAGNON à Monsieur DRIOL, Monsieur CHAPOT à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur MAGALHAES.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Budget annexe Gendarmerie des Terrasses - Budget primitif 2024

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2024-78 du 7 octobre 2024, l'assemblée délibérante a approuvé la création d'un budget annexe en comptabilité M 57, intitulé « Gendarmerie des Terrasses » au 14/10/2024.

Il ajoute que l'objectif de ce nouveau budget est d'individualiser l'opération liée à la création d'une gendarmerie sur la ZAC des Terrasses, afin de retracer précisément :

- la prise en charge financière par la Commune,
- les moyens de financement de l'opération.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre sous opération en section d'investissement, conformément aux tableaux ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES ET DEPENSES : sans inscription sur cette section

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES PAR NATURE		BP 2024
1321	Subvention de l'Etat	1 117 600,00
1641	Emprunt	5 482 400,00
TOTAL		6 600 000,00

DEPENSES PAR OPERATION		BP 2024
0309	Acquisition du terrain et bâtiments	6 600 000,00
TOTAL		6 600 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241119-2024-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Il précise que ce point a fait l'objet d'une présentation au groupe de travail municipal « Finances et Personnel », le 14 novembre 2024.

Il ajoute qu'un exemplaire de la maquette budgétaire 2024 accompagné de ses annexes, a été adressé par voie dématérialisée, à chaque membre du conseil municipal, le 5 novembre 2024, conformément à l'article L. 5217-10-4 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de présentation et de la maquette budgétaire communiqués aux membres de l'Assemblée, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** le budget annexe « Gendarmerie des Terrasses » 2024 :
 - **pour la section fonctionnement,**
 - le montant des recettes à **0,00 €**
 - le montant des dépenses à **0,00 €**
 - **pour la section investissement :**
 - le montant des recettes à **6 600 000,00 €**
 - le montant des dépenses à **6 600 000,00 €**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 19 novembre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

